Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20261029-DELIB2026_101-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre, à vingt heures, le conseil municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 23 octobre 2026, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Marylène MIZOULE, Dominique LEBARBIER et Céline SION, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Aurélie NICOLAS *(ayant donné pouvoir à Christian GUILBERT)*, Laëtitia LE BELLEGUY *(ayant donné pouvoir à Aurélie RABAROT)*, Hugues JOSSELIN *(ayant donné pouvoir à Céline SION)* et Antoine WIECKOWSKI *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER)*

Secrétaire de séance : Pierric LORY

DELIBERATION 101/2026 : REFONTE DU BULLETIN MUNICIPAL

Philippe PLARD, Adjoint au maire, rappelle l'organisation actuelle en interne pour la réalisation du bulletin municipal. La commission propose de faire appel à un prestataire spécialisé pour la conception pour un rendu plus élaboré et professionnel.

Après étude des devis reçus par la commission,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE de faire appel à un prestataire pour la réalisation du bulletin municipal**
- **DECIDE de retenir l'offre de la société COCKTAIL GRAPHIC répartie de la manière suivante :**
  - **Création du gabarit du bulletin = 520,00 € H.T. (572,00 € TTC)**
  - **Mise en page d'un numéro du bulletin (20 pages) = 1 040,00 € H.T. (1 144,00 € TTC)**
- Et autorise Monsieur le Maire ou Philippe PLARD, Adjoint au maire, à signer les documents relatifs à cette prestation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
M. LEBORGNE Maxime

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE